COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 25 novembre 2024

41 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 1 000 000,00€ HT (fournitures et services) et à 2 000 000,00€ HT (travaux).»

ESPACE HORIZON AFRIQUE AU PARC BOTANIQUE ET ZOOLOGIQUE DE MULHOUSE : AVENANT N°6 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE (512/1.1.5/ 2499B)

L'Horizon Afrique est le projet phare du Master Plan défini par le Parc Zoologique et Botanique en 2015. Par décision du 19 juin 2017, le Bureau a approuvé le programme d'aménagement de l'Horizon Afrique.

L'Horizon Afrique a vocation à renforcer la notoriété du Parc Zoologique et Botanique grâce à l'enrichissement de ses espèces (girafes, hippopotames nains, gazelles, autruches…) et à l'aménagement d'un nouvel espace de 2 hectares comprenant des espaces extérieurs paysagers (savane) et des espaces intérieurs (serre tropicale, bâtiment des girafes, aquarium et vivarium).

Ce projet d'envergure est la promesse d'une expérience visiteur unique qui permettra au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse de se positionner dans le secteur très concurrentiel des parcs zoologiques français et de renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement conjoint représenté par son mandataire solidaire, le cabinet d'architecture FABRE SPELLER Architectes de Clermont-Ferrand, avec un montant de rémunération provisoire fixé à 822 880,00€ HT, soit 987 456,00€ TTC. Elle a été ensuite réévaluée à 889 005,85€

HT, soit 1 066 807,02€ TTC, à l'issue de la phase APD. Au terme des études et des réajustements techniques complémentaires, le montant du marché a été porté à 997 774,44€ HT, soit 1 197 329,33€ TTC.

En raison notamment de demandes complémentaires initiées par la maîtrise d'ouvrage et d'une prolongation substantielle de la durée du chantier, il est nécessaire de conclure un nouvel avenant au marché, portant le montant à 1 279 447,31 € HT.

Conformément à l'article L141-4 du Code général des collectivités territoriales, ce projet d'avenant a été présenté à la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 novembre 2024.

Cet avenant implique un dépassement du seuil de 1 000 000€ HT de la délégation de pouvoir accordé au Président de Mulhouse Alsace Agglomération par le Conseil d'agglomération. Ce dépassement de seuil nécessite que le Bureau autorise le Président de Mulhouse Alsace Agglomération à signer l'avenant numéro 6, ainsi que toutes pièces nécessaires en lien avec le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux y compris les avenants ultérieurs.

Le financement de cette opération est inscrit dans la programmation pluriannuelle d'investissement, autorisation de programme 002 Rénovation du Zoo :

Chapitre 23 – compte 2313 – fonction 414
Ligne de crédit 24007 : MP Horizon Afrique

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant :
  - à signer l'avenant n°6 joint en annexe ;
  - à signer toutes pièces nécessaires en lien avec le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux y compris les avenants ultérieurs ;
  - à donner tous ordres pour mener les travaux à bonne fin dans la limite des crédits qui leurs sont affectés.

PJ : 1

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance	Le Président
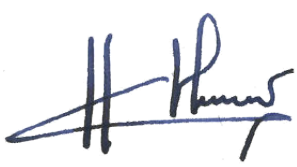	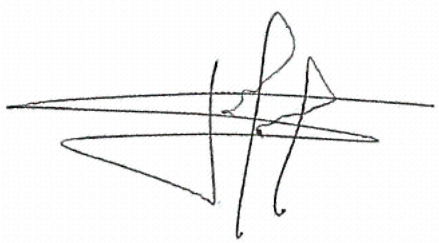
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Fabian JORDAN

Publiée le 2 décembre 2024 sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération		
43 – Transition Ecologique, Energétique et Ressources Environnementales - TEERE 431-Architecture 4313-4300-720 / MSch-…	**Avenant n°6**	**Maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace Horizon Afrique au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse**

AVENANT N° 6 AU MARCHE N° A18-018 – Affaire n° 17S0058

N° d'engagement : X007053

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
9 rue Konrad Adenauer
BP 90019
68948 MULHOUSE Cedex 9
SIRET : 200 066 009 00016

Affaire suivie par : Marie Schlienger – Tél 03 69 77 77 48 – Mail : marie.schlienger@mulhouse-alsace.fr

B - Identification du titulaire du marché.

Le mandataire ci-dessous est membre du groupement conjoint :

FABRE SPELLER
7, place Michel de l'Hospital
63000 CLERMONT FERRAND
Tél : 04 73 36 65 17
Mail : clermont@fabre-speller.com
SIRET : 440 327 872 00030

Cotraitant n°1 : Atelier J.OSTY et Associés
Mail : atelier@osty.fr
SIRET : 318 975 752 00011

Cotraitant n°2 : OTE Ingénierie
Mail : ote.colmar@ote.fr
SIRET : 778 770 081 00017

Cotraitant n°3 : SARL BET CHOULET
Mail : administration@betchoulet.fr
SIRET : 831 904 412 00028

Cotraitant n°4 : DU&MA
Mail : projets@du-ma.fr
SIRET : 480 495 944 00021

C - Objet du marché.

Maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace Horizon Afrique au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse - Lot n°1 : unique

- Date de la notification : 02/07/2018

- Durée initiale du marché : le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à complète exécution des prestations

- Délai du marché : 24 mois pour la phase chantier

A titre d'information l'OS de démarrage des travaux de la phase chantier a été notifié le 01/09/2021

- Montant initial du marché : 822 880,00 € HT (987 456,00€ TTC)

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant n°5 a pour objet les prestations ci-après exposées :

- **Article 1 - Modifications introduites par le présent avenant :**

Publiée le 2 décembre 2024 sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération

1.1. Prestations complémentaires à l'initiative de la Maîtrise d'ouvrage

1.1.1 Travaux supplémentaires acceptés par le maître d'ouvrage

En phase exécution, des travaux complémentaires ainsi que des reprises d'études issus d'aléas ou de demandes complémentaires du contrôleur technique et de la Maîtrise d'ouvrage ont été rendues nécessaires à des fins d'amélioration du projet. Ces changements ont ainsi entrainé un complément d'activité pour le Maître d'œuvre.

Ce complément d'activité a été supporté par le mandataire FABRE SPELLER

Dès lors, le montant de la rémunération complémentaire est ainsi fixé par application d'un forfait complémentaire de rémunération de 28 353,80 € HT pour le suivi de travaux supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage et 4 700 € HT pour le dépôt d'un permis de construire modificatif appliqué sur la rémunération définitive du maître d'œuvre.

1.1.2 Prestations complémentaires de maîtrise d'œuvre acceptées par le maître d'ouvrage

Par ailleurs, afin de tenir les nouveaux délais de réception des travaux en juin 2025, OTE ingénierie met en en place du personnel supplémentaire dans le cadre d'une mission OPC renforcée pour :

- un passage avec échange quotidien sur site avec les chefs de chantier des entreprises, pour éviter tout blocage d'intervention

- un suivi des détails et prises de décisions de la DET de la maitrise d'œuvre, de la maitrise d'ouvrage, des utilisateurs du zoo, du BCT, etc …

- un suivi minutieux de l'avancement des travaux

Le coût forfaitaire de cette mission renforcée jusqu'à la réception des travaux est de 20 782,50 € HT.

2.2. Règlements des prestations supplémentaires dues à l'allongement des délais d'exécution des travaux.

Les allongements de durée de chantier d'une durée de 19 mois supplémentaires ont augmenté le nombre de jours de présence sur le chantier.

Cela a augmenté d'autant la durée de la mission DET du mandataire FABRE SPELLER pour un montant forfaitaire de 118 548,57 € HT.

En ce qui concerne les prestations assurées par OTE ingénierie, le rallongement de la durée de chantier de 19 mois implique un coût supplémentaire impactant les missions DET et OPC :

Pour élément DET :

19 mois x 2 288,25 €HT/mois = 43 476,75 €HT

Pour élément OPC :

19 mois x 3 463,75€HT/mois = 65 811,25€HT

Soit un total de 109 288 €HT pour le co-traitant OTE ingénierie.

Il est convenu entre les parties que le présent avenant inclut, pour les co-traitants Fabre/Speller et OTE Ingénierie, de manière définitive l'ensemble des coûts liés aux prolongations de délais ayant eu lieu jusqu'à la date de signature de cet avenant 6 y compris un éventuel impact de ces prolongations sur les éléments de missions non spécifiquement cités *supra.*

Le présent avenant est ainsi fondé sur l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en raison de l'impossibilité de changement de titulaire. En effet, n'étant pas dans le cas de la dérogation prévue à l'article 17 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 (défaillance du titulaire), l'hypothèse de confier la réalisation de ces prestations complémentaires à un autre maître d'œuvre, et compte tenu de l'état d'avancement de la mission, est jugé techniquement impossible pour des raisons de non interchangeabilité du maître d'œuvre (continuité du projet et responsabilité du maître d'œuvre). De plus, une telle hypothèse serait contraire à la règle d'insécabilité de la mission de base.

Article 2 – Incidence de l'avenant la durée du marché et/ou délais d'exécution

2.1 Incidence de l'avenant sur la durée du marché

Le présent avenant a une incidence sur la durée du marché : ☒ NON ☐ OUI

2.2 Incidence de l'avenant sur les délais d'exécution

Le présent avenant a une incidence sur les délais d'exécution : ☒ NON ☐ OUI

Article 3 – Incidence financière de l'avenant

Plus-values	
Dépôt d'un permis de construire modificatif	4 700,00 € HT
Compléments d'activité liés à des modifications de programme/ demandes non imputables au MOE	28 353,80 € HT
Prise en compte de l'allongement de la durée du chantier sur la mission DET	162 025,32 € HT
Prise en compte de l'allongement de la durée de chantier sur la mission OPC	65 811,25€ HT
Mission OPC renforcée jusqu'à réception	20 782,50 € HT
Total de l'avenant HT	281 672,87 € HT
TVA 20%	56 334,57. €
Total de l'avenant TTC	338 007,44 € TTC

Répartition entre membres du groupement :

Nom du cotraitant	Pourcentage de répartition	Montant en € HT
FABRE SPELLER	53,82%	151 602, 37
J. OSTY	0%	0
OTE INGENIERIE	46,18%	130 070,50
BET CHOULET	0%	0,00
DU&MA	0%	0,00

Récapitulatif

Nature de l'acte	Date de notification	Base légale de l'acte	Montant
Marché initial	**02/07/2018**	**Concours restreint – articles 88, 89 et 30-6° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (DMP)**	**822 880,00 € HT**
Avenant 1	03/09/2019	Article 139-5° DMP	66 125,85 € HT
Avenant 2	05/10/2021	Article 139-4° DMP	0,00 € HT
Avenant 3	04/04/2022	Article 139-6° DMP	34 190,00 € HT
Avenant 4	17/06/2022	Article 139-6° DMP	13 950,00 € HT
Avenant 5	25/03/2024	Article 139-2° DMP	60 628,59 € HT
Avenant 6	**Présent avenant**	**Article 139-2° DMP**	**281 672,87 € HT**
Montant total des avenants			**456 567,31 € HT**
Incidence financière de l'avenant n°1 (Art. 139-5° DMP)			8,04%
Incidence financière de l'avenant n°2 (Art. 139-4° DMP)			0,00%
Incidence financière de l'avenant n°3 (Art. 139-6° DMP)			4,15%
Incidence financière de l'avenant n°4 (Art. 139-6° DMP)			1,70%
Incidence financière de l'avenant n°5 (Art. 139-2° DMP)			7,37%
Incidence financière du présent avenant n°6 (Art. 139-2° DMP)			**34,23%**
Incidence financière sur le seul fondement des Art. 139-2° et 139-3° DMP conformément à la limite fixée à l'Art. 140 DMP			**41,60%**
Soit une incidence financière tous fondements confondus :			55,48%
Nouveau montant du marché			**1 279 447,31 € HT**

■ Article 4 – Dispositions particulières

Les parties renoncent à tout recours contentieux ou précontentieux et à toute demande indemnitaire concernant l'objet du présent avenant. Les parties renoncent à toute réserve, réclamation ou demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date du présent avenant.

Les clauses du marché non visées par le présent avenant demeurent inchangées.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature & cachet
Madame/Monsieur **Poste occupé**	**A ……,** **Le …….**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Mulhouse, le ……

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Remy NEUMANN

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification de l'avenant via le profil acheteur, la date figurant sur l'avis électronique de notification vaut date de notification de l'avenant.